

CAHIER SPECIAL DES CHARGES
DU MARCHE PUBLIC DE
FOURNITURES
AYANT POUR OBJET
"SACS EN POLYÉTHYLÈNE PARTIELLEMENT
RECYCLÉ"

APPEL D'OFFRES OUVERT

Pouvoir adjudicateur
CPAS de Bruxelles

Auteur de projet
Centrale d'achat, Arusyak Gzryan
Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	4
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ.....	4
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR ORGANISATEUR.....	5
I.3 CENTRALE DE MARCHÉS	5
I.4 MODE DE PASSATION	5
I.5 FIXATION DES PRIX.....	6
I.6 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR.....	6
I.7 FORME ET CONTENU DES OFFRES	8
I.8 DÉPÔT DES OFFRES	9
I.9 OUVERTURE DES OFFRES	9
I.10 DÉLAI DE VALIDITÉ	9
I.11 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	10
I.12 RÉVISIONS DE PRIX.....	11
I.13 CHOIX DE L'OFFRE	12
I.13.1 Marché divisé en lots	12
I.14 DOCUMENTATION, FICHES TECHNIQUES ET ATTESTATIONS À JOINDRE À L'OFFRE	12
I.15 LES ÉCHANTILLONS	12
I.16 DURÉE	13
I.17 CLAUSE DE TACITE RECONDUCTION	13
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	14
II.3 ACCORD - CADRE EN CASCADE	15
II.4 FACTURATION.....	16
II.5 REPORTING.....	16
II.6 CONDITIONNEMENTS	17
II.8 MODALITÉS DE LIVRAISON SOUHAITÉES /STOCK TAMPON	17
1) MODALITÉS GÉNÉRALES	17
2) Modalités spécifiques	17
II.11 CONFIDENTIALITÉ	18
II.12 SOUS-TRAITANTS.....	19
II.13 ACTIONS JUDICIAIRES	19
III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....	20
III.1 LOT1 : DIVERS SACS POUBELLES EN POLYÉTHYLÈNE HAUTE & BASSE DENSITÉ.....	20
III.2 LOT 2 "SACS BRUXELLES-PROPRETÉ"	21
III.3 LOT 3 : SACS IMPRIMÉS EN POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ	22
III.4 LOT 4 : SACS IMPRIMÉS EN POLYÉTHYLÈNE BASSE DENSITÉ.....	23
III.5 RECYCLAGE DES DÉCHETS.....	24
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE.....	25
ANNEXE B : CLAUSES ETHIQUES - DÉCLARATION	28
ANNEXE C : INVENTAIRE.....	29
ANNEXE D / BIJLAGE D : LISTE DES BÉNÉFICIAIRES CENTRALE DES MARCHÉS : / LIJST VOOR DE OPDRACHTCENTRALE:	35
ANNEXE E : CHIFFRE D'AFFAIRES ET LISTE DES PRINCIPALES LIVRAISONS EFFECTUÉES PENDANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (MODÈLE)	38

Pour toute information concernant le présent cahier des charges, contacter :

Nom : Centrale d'achat
Adresse : Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles
Personne de contact : Madame Arusyak Gzryan
Téléphone : +32 2/563.66.35
Fax : +3 2/563.66.49
E-mail : centraledachats@cpasbru.irisnet.be

Réglementation en vigueur

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.

Forum Questions/Réponses

L'ensemble des éventuelles questions et réponses relatives à ce marché seront traitées via le forum activé sur le site e-notification :

<https://enot.publicprocurement.be/changeLanguage.do?language=fr-FR>. Il est nécessaire de s'enregistrer sur le site afin de pouvoir publier vos questions. Il y a lieu de communiquer une adresse e-mail lors de l'inscription afin de d'être prévenu de toute nouvelle communication en rapport avec ce marché.

Déroghations, précisions et commentaires

Par dérogation à l'article 116 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le délai d'exécution n'est pas suspendu pendant la fermeture de l'entreprise du fournisseur pour vacances annuelles ni pendant les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoires prévus par un arrêté royal ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire par arrêté royal. En effet, le Service du Linge doit assurer la continuité de son service vis-à-vis du CPAS et de ses clients, ce qui nous contraint à demander un service continu. Dès lors, la nécessité d'assurer la fourniture des sacs entraîne une exécution sans interruption des prestations et des livraisons.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 15 juin 2006 et à l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des Fournitures : Sacs en polyéthylène partiellement recyclé

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Divers sacs poubelles en polyéthylène haute & basse densité"

Lot 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

Lot 3 "Sacs imprimés en polyéthylène haute densité"

Lot 4 "Sacs imprimés en polyéthylène basse densité"

Lieu de livraison: CPAS de Bruxelles, diverses adresses en région bruxelloise.

I.2 Identité du pouvoir adjudicateur organisateur

CPAS de Bruxelles
Rue Haute 298a
1000 Bruxelles

I.3 Centrale de marchés

Pour le présent marché, le CPAS de Bruxelles revêt le rôle de centrale de marchés conformément aux articles 2, 4°, 15 et 80 de la loi du 15 juin 2006 sur les marchés publics. Il est donc responsable de la passation du marché.

Les quantités estimées exposées dans l'inventaire sont calculées en incluant celles des pouvoirs adjudicateurs déjà parties à la présente centrale de marché.

Les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires de la présente centrale de marchés sont :

- les pouvoirs locaux bruxellois, à savoir : les 19 Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et les associations qu'elles créent ou contrôlent, les 19 Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et les associations qu'ils créent ou contrôlent, les 6 zones pluricommunales de police de la Région de Bruxelles-Capitale, les intercommunales qui effectuent des tâches d'intérêt communal, les régies communales autonomes ;
- les pouvoirs adjudicateurs repris en annexe E du présent cahier spécial des charges ;
- d'autres pouvoirs adjudicateurs qui pourront se joindre en cours de marché moyennant l'accord préalable du CPASB et celui de l'adjudicataire.

Le recours à la présente centrale de marché est subordonné à la signature par les pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale concernant leur collaboration dans le domaine de la réalisation de Centrales de marchés.

En ce qui concerne l'exécution du marché, chaque pouvoir adjudicateur bénéficiaire se charge de l'exécution du marché pour les commandes qui le concernent. Ceci implique en particulier qu'il passe directement commande à l'adjudicataire du marché, vérifie les déclarations de créance éventuelles de ce dernier, paye les factures correspondantes dans le délai prévu par le cahier spécial des charges. Le CPAS de Bruxelles ne peut donc en aucun cas être tenu de supporter les conséquences directes ou indirectes d'un éventuel retard ou défaut de paiement imputable à un pouvoir adjudicateur bénéficiaire.

I.4 Mode de passation

Le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Le présent marché sera conclu par accord-cadre avec plusieurs participants. Tous les termes étant fixés dans ce cahier des charges, les participants ne seront pas remis en concurrence ultérieurement.

Le mode de dévolution des commandes proposé implique le recours à la technique de la « cascade » (voir point II.3)

I.5 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en oeuvre.

Le marché est attribué sur base des prix unitaires mentionnés dans l'offre. Au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont elle aura besoin. En conséquence, les quantités présumées indiquées au cahier spécial des charges régissant le présent marché sont à titre purement indicatif, elles n'engagent nullement l'administration ; dès lors, l'adjudicataire ne pourra réclamer aucune indemnité dans le cas où les quantités présumées ne seraient pas atteintes.

La mention par le soumissionnaire d'une quantité minimale de production dans son offre sera dès lors réputée non écrite, les autres éléments de l'offre restant toutefois valables.

I.6 Droit d'accès et sélection qualitative – Déclaration sur l'honneur

Situation juridique du soumissionnaire-(critères d'exclusion)

L'ensemble de ces dispositions relatives au droit d'accès s'applique de la même manière à l'égard de(s) l'entité(s) à laquelle/auxquelles le soumissionnaire fait appel (le(s) sous-traitant(s)) lorsque la capacité de cette/ces entité(s) est déterminante pour la sélection du soumissionnaire.

* **Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion** visés aux § 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relative à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

* En application de l'article 20 §1/1 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, sera en principe exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, tout soumissionnaire pour lequel il est établi qu'il a occupé, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. L'exclusion de la participation aux marchés publics vaut pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il n'occupe pas et qu'il n'occupera pas, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

* En application des articles 60 et 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception

des offres. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle via l'application Digiflow /télémarc.

Le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

* En application des articles 60 et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire joint une attestation récente dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres. Si le soumissionnaire est belge, l'attestation émane du SPF Finances et le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle via l'application Digiflow /télémarc.

Tout soumissionnaire ayant des dettes sociales ou fiscales supérieures à 3000 euros sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision d'attribuer le marché, qu'il possède, à la fin de la période visée à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. **A cette fin, le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre la preuve de telles créances.**

*Après l'examen des offres et avant l'attribution du marché, **le pouvoir adjudicateur demandera uniquement au soumissionnaire le mieux classé au terme des éventuelles négociations de produire un extrait du casier judiciaire délivré à une date ne pouvant être antérieure à 12 mois avant la date de remise des offres** ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que le soumissionnaire concerné:

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux
- n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

*En outre, le pouvoir adjudicateur s'assurera que le soumissionnaire :

Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat ou soumissionnaire, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Niveau minimal :

Le CA annuel uniquement relatif à la fourniture de sacs en polyéthylène doit être supérieur à 150.000 €.

Capacité technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Capacités techniques : attestations à fournir en même temps que l'offre :

Pour le lot 2 :

Le soumissionnaire doit être en règle avec le règlement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices, agissant en vertu de l'article 166 de la Constitution qui régit la collecte des déchets municipaux. En vertu de l'article 9 de ce règlement, « Bruxelles-Propreté » agréée les personnes physiques ou morales fabriquant et/ou distribuant des sacs destinés à la collecte des déchets municipaux et qui sont conformes aux exigences dudit règlement.

A cet effet, le soumissionnaire fournira en annexe à son offre, une copie de son agrément pour des sacs de collecte des déchets municipaux par Bruxelles-propreté en Région de Bruxelles-Capitale délivré par l'autorité compétente. Ce permis devra être valide au minimum jusqu'à la fin du marché. Dans le cas contraire, la firme concernée fournira copie de son nouvel agrément dès réception de celui-ci.

Pour l'ensemble des lots :

Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Niveau minimal : Seront considérés comme capables les soumissionnaires qui ont au cours des 3 dernières années ont effectué des livraisons annuelles d'au moins 500.000 sacs en polyéthylène (compléter annexe E).

I.7 Forme et contenu des offres

L'offre sera établie en néerlandais ou en français en deux exemplaire(s) sur du papier A4 standard conformément au modèle ci-annexé.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les

prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en euro.

I.8 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture, le numéro du cahier spécial des charges (830/14-CA-0134) ou l'objet du marché et les numéros des lots. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE – Sacs en polyéthylène partiellement recyclé ".

L'ensemble est envoyé à :

CPAS de Bruxelles
Antichambre
4^{ème} étage
Rue Haute 298a
1000 Bruxelles

Le porteur remet l'offre à l'Antichambre personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin.

Toute offre doit parvenir au président de séance avant qu'il ne déclare la séance ouverte.

Quelle qu'en soit la cause, les offres parvenues tardivement auprès du président sont refusées ou conservées sans être ouvertes.

Toutefois, une telle offre est acceptée pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que l'offre ait été envoyée sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour de calendrier précédant la date de l'ouverture des offres.

I.9 Ouverture des offres

L'ouverture des offres se passe en séance publique.
Lieu : Salle des Sections (4^{ème} étage), Rue Haute 298a
Date: Voir avis de marché

I.10 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres. Après l'attribution de l'accord-cadre, les participants restent liés par leur offre pendant toute la durée de l'accord-cadre.

I.11 Critères d'attribution

Les critères qui suivent sont d'application lors de l'attribution de l'accord-cadre.

A) Lot 1 "Divers sacs poubelles en polyéthylène haute & basse densité " Lot 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

N°	Description :	Poids
1	Prix	70
	<i>Règle de 3; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	
2	Délai de livraison	20
	<i>Règle de 3. Score offre = (délai le plus court / délai de l'offre) x poids du critère délai de livraison.</i>	
3	Réduction de l'impact sur l'environnement	10
	Les performances environnementales et sanitaires des fournitures, analysées notamment sur base de la fiabilité, du niveau de précision et de la transparence des informations fournies sur les fournitures et leurs composants tels que demandées dans les clauses techniques (sur la composition des produits et les exclusions), et sur les données permettant d'attester que les produits sont les moins impactant pour l'environnement ainsi que l'impact sanitaire et environnemental des matériaux et du processus de fabrication, notamment la faiblesse de l'impact santé. Par exemple le % de matières recyclées, composition chimique du colorant, composition des additifs, composition des encres à base d'eau dans les fournitures, seront développés dans le tableau repris en annexe	

B) Lot 3 "Sacs imprimés en polyéthylène haute densité " Lot 4 "Sacs imprimés en polyéthylène basse densité "

N°	Description :	Poids
1	Prix	70
	<i>Règle de 3; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	
2	Délai de livraison	20
	Livraison initiale : 10 points Livraisons suivantes : 10 points <i>Règle de 3. Score offre = (délai le plus court / délai de l'offre) x poids du critère délai de livraison.</i>	
3	Réduction de l'impact sur l'environnement	10
	Les performances environnementales et sanitaires des fournitures, analysées sur notamment sur base de la fiabilité, du niveau de précision et de la transparence des informations fournies sur les fournitures et leurs composants tels que demandées dans les clauses techniques (sur la composition des produits et les exclusions), et sur les données permettant d'attester que les produits sont les moins impactant pour l'environnement ainsi que l'impact sanitaire et environnemental des matériaux et du processus de fabrication, notamment la faiblesse de l'impact santé. Par exemple le % de matières recyclées, composition chimique du colorant, composition des additifs, des compositions des encres à	

	base de l'eau dans les fournitures, ainsi seront développés dans le tableau repris en annexe.	
--	---	--

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

I.12 Révisions de prix

Tous les frais, charges, taxes et risques susceptibles de grever le prix des sacs livrés franco et en bon état, quelle que soit leur importance, sont réputés compris dans le prix de l'offre, à l'exclusion de la TVA.

Une révision du prix annuelle à date anniversaire du début d'exécution du marché peut avoir lieu suivant cette formule :

$$p=P(0,20s/S + 0.60m/M+0,20)$$

Explication:

p est le prix unitaire par sac après révision.

P est le prix unitaire par sac mentionné dans l'offre.

S est le salaire horaire moyen des ouvriers qualifiés, des ouvriers spécialisés et des manœuvres de catégories D, tel qu'il est fixé par la commission paritaire nationale de la construction dix jours calendrier avant l'ouverture des offres.

(s) est le même salaire horaire correspondant à la date de la demande de révision annuelle

M est la moyenne entre les prix du PEBD ou du PEHD selon le cas, exprimés en €/kg, retenus par la Commission de la mercuriale des matériaux, qui a son siège au SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes & Energie, dix jours avant l'ouverture des offres.

(m) est ce même prix, mais se rapportant au mois de calendrier correspondant à la date de la demande de révision annuelle.

Pour que cette révision ait lieu, l'adjudicataire devra envoyer au fonctionnaire dirigeant dans les deux semaines de cette date anniversaire un nouvel inventaire avec le détail de chaque révision selon la formule ci-dessus.

Chacun des termes est calculé jusqu'à 6 décimales. Le cinquième chiffre est arrondi à la hausse si le sixième chiffre est supérieur ou égal à 4.

Afin d'appliquer la formule de révision de prix appropriée, le soumissionnaire détaillera dans son offre la proportion des principaux matériaux utilisés dans la fabrication des articles proposés.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution).

I.13.1 Marché divisé en lots

Le pouvoir adjudicateur a le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode.

Le soumissionnaire peut remettre offre pour un ou pour plusieurs lots.

Le soumissionnaire peut compléter ses offres sur les différents lots en mentionnant la proposition d'amélioration qu'il consent sur chaque lot en cas de réunion de certains lots pour lesquels il remet offre.

I.14 Documentation, fiches techniques et attestations à joindre à l'offre

Le soumissionnaire joint les documents suivants à son offre:

- fiche technique des sacs proposés
- label environnemental (Milieukeur, Blaue Engel ou équivalent,...)
- agrément Bruxelles-Propreté (lot 2)

I.15 Les échantillons

Afin de juger de la correspondance des fournitures proposées avec les fournitures souhaitées décrites dans l'inventaire, le pouvoir adjudicateur peut demander de remettre des échantillons pendant l'analyse des offres.

Dans ce cas le soumissionnaire joint gratuitement à son offre les **échantillons** demandés : 2 rouleaux par poste de l'inventaire pour chaque adresse mentionnée ci- après.

Chaque échantillon est clairement identifié par une annotation comportant :

- Le nom du soumissionnaire
- La référence du produit
- Le numéro du lot et le numéro du poste de l'inventaire

Les échantillons seront rassemblés dans une boîte fermée et sont remis au plus tard à la date communiquée par le pouvoir adjudicateur, aux adresses suivantes :

Centrale d'achat - rue Haute 298a à 1000 Bruxelles
Personne de contact : Madame Arusyak Gzryan
Téléphone : +32 2/563.66.35
Fax : +3 2/563.66.49
E-mail : centraledachats@cpasbru.irisnet.be

Service du Linge du CPAS de Bruxelles – rue du Cerf 375 – 1070 Bruxelles
Personne de contact : M Jacques Desset
Téléphone : + 02/340 08 93
E-mail : jdesset@cpasbru.irisnet.be

Les échantillons de l'adjudicataire seront conservés par le pouvoir adjudicateur durant toute la durée du marché.

Chaque échantillon présenté est représentatif des livraisons ultérieures, qui doivent présenter le même niveau de qualité.

A défaut de production des échantillons en cas de demande, l'offre sera écartée.

Les échantillons, leur livraison et la gestion de leurs déchets se fera à titre gratuit et sans restitution.

I.16 Durée

Durée maximale en mois : 48 mois (y compris éventuelles reconductions)

Date de début prévue : 01/01/2015

Date de fin prévue au terme des éventuelles reconductions : 31/12/2018

(pour chaque lot)

I.17 Clause de tacite reconduction

L'accord-cadre est d'une durée de 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une période de 1 an (soit 4 ans maximum au total). A l'issue de chaque année, le pouvoir adjudicateur a la faculté de mettre fin à l'accord-cadre, par lettre recommandée envoyée à l'adjudicataire 60 jours au moins avant l'échéance de la date anniversaire (article 37,§2, de la loi du 15 juin 2006).

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application.

II.1 Fonctionnaires dirigeants

- a) Pour le CPAS de Bruxelles, l'exécution de l'accord-cadre se déroule sous le contrôle des fonctionnaires dirigeants :

Lot 1 "Divers sacs poubelles en polyéthylène haute & basse densité "

Lot 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

Nom : Mme Arusyak Gzryan
Adresse : Centrale d'achat, Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles
Téléphone : +32 2/563.66.35
E-mail : centraledachats@cpasbru.irisnet.be

Lot 3 "Sacs imprimés en polyéthylène haute densité "

Lot 4 "Sacs imprimés en polyéthylène basse densité "

Nom : M Jacques DESSET
Adresse : Service du Linge du CPAS de Bruxelles ,rue du Cerf 375 à 1070 Bruxelles
Téléphone : + 02/340 08 93
E-mail : jdesset@cpasbru.irisnet.be

- b) Pour les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires de la centrale de marchés, ceux-ci transmettront à l'adjudicataire l'identité du fonctionnaire dirigeant. A défaut, il s'agira de l'organe compétant pour décider de l'adhésion à la centrale de marchés.

II.2 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché sauf si l'ensemble des lots attribués à un même adjudicataire dépasse 50.000 € htva.

Dans ce cas le cautionnement suivant est exigé : 5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure.

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la notification de l'attribution du marché par recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à la centrale d'achat du CPAS de Bruxelles à l'adresse suivante :

Mme Arusyak Gzryan
CPAS de Bruxelles
Centrale d'achat
rue Haute, 298A
à 1000 Bruxelles

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

II.3 Accord - cadre en cascade

Pour chaque lot, les marchés individuels (= commandes) fondés sur le présent accord-cadre sont attribués par le pouvoir adjudicateur aux **trois meilleurs participants**, sans remise en concurrence et conformément aux termes suivants :

1° le pouvoir adjudicateur désigne le participant le mieux classé de l'accord-cadre pour le lot concerné. Ce participant se verra adresser par défaut les bons de commande successifs relatifs à l'exécution du lot concerné. **Ce participant est donc prioritaire pour l'exécution de l'accord cadre;**

2° dans l'hypothèse où le participant le mieux classé de l'accord-cadre pour le lot concerné ne dispose pas à ce moment de la capacité d'exécuter la commande dans le délai fixé, ou n'est pas intéressé par celle-ci pour une autre raison, le pouvoir adjudicateur peut contacter le deuxième classé -et ainsi de suite- afin de lui adresser le bon de commande prévu pour l'exécution des prestations/livraisons. Après 3 refus d'exécuter un bon de commande ou autres défauts d'exécution constatés, le participant concerné est rétrogradé d'une place dans le classement -et ainsi de suite-. **Les participants qui ne sont pas les mieux classés ne seront donc pas consultés si le 1er classé effectue les prestations et livraisons correctement et à la satisfaction du pouvoir adjudicateur. Ils restent cependant liés par leur offre durant toute la durée de l'accord-cadre.**

II.4 Facturation

La facturation aura lieu au fur et à mesure de l'exécution du présent marché.

Les factures doivent OBLIGATOIREMENT :

- être dactylographiées
- être adressées en un exemplaire à l'adresse de facturation mentionnée sur le bon de commande ou précisée dans la lettre de notification de l'attribution du marché
- être accompagnées du double du bon de commande ou en contenir les références complètes ainsi que les références du dossier régissant le marché et les références du service utilisateur.
- être certifiées « sincère et véritable à la somme deEUR » (libellée en lettres) et signées par la personne habilitée à cette fin ou porter le N° et la date de l'autorisation de dispense de certification.

Tout document ne répondant pas à ces impératifs sera refusé.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

Pour les bénéficiaires de la présente centrale de marchés, notamment ceux figurant en annexe (E) les factures doivent parvenir aux adresses correspondantes et non au CPAS de Bruxelles.

II.5 Reporting

L'adjudicataire fournira trimestriellement ainsi qu'à l'expiration de chaque période de 12 mois à l'attention de la centrale d'achat (centraledachats@cpasbru.irisnet.be), un relevé de l'ensemble des fournitures délivrées/prestations effectuées en vertu du présent marché, classées par type, et comprenant la description de la fourniture/du service presté, le montant facturé, l'identité du service ou de la personne bénéficiaire.

A l'expiration de chaque période de 12 mois, l'adjudicataire communiquera au CPAS de Bruxelles le montant des commandes passées par les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires dans le cadre de la centrale de marchés.

II.6 Conditionnements

Pour l'ensemble des lots : les conditionnements repris dans l'inventaire sont ceux souhaités par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, en raison de la diversité des fournitures proposées par le marché, il sera accepté que des conditionnements différents puissent être proposés dans une mesure raisonnable pour une partie non significative des produits et pour autant que cela n'affecte pas les méthodes et l'organisation des utilisateurs. Dans ce cas, afin de garantir la comparabilité des offres, le pouvoir adjudicateur appliquera un facteur de correction destiné à ramener les offres à des unités de comparaison identiques.

Les mentions et indications légalement obligatoires devant figurer sur les emballages seront apposées de façon visible, clairement lisible et indélébile.
Les palettes et emballages doivent être repris ou évacués par les soins du fournisseur et à ses frais .

II.7 Délai de garantie

Le délai de garantie pour ces fournitures comporte 12 mois calendrier.
Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire au lieu de livraison.

II.8 Modalités de livraison souhaitées /Stock tampon

1) Modalités générales

Les livraisons auront lieu au moyen de palettes. Il convient impérativement que celles-ci soient du type Palette européenne (120x80 [cm]), à l'exclusion de toute autre dimension.

L'adjudicataire ne peut livrer les articles qu'en fonction des bons de commande successifs qui lui sont adressés.

Pendant les congés annuels du fournisseur, une permanence sera assurée pour permettre le suivi des commandes/livraisons dans les délais repris ci-dessus.

Les quantités estimées et les modalités de livraison seront éventuellement revues en cours de marché pour s'adapter aux consommations et besoins réels.

De plus, le soumissionnaire devra pouvoir répondre dans un délai de maximum 4 semaines à toute demande inhabituelle, hors prévisions, de maximum 20 % des quantités annuelles prévues.

2) Modalités spécifiques

2. a)

Lot 1 "Divers sacs poubelles en polyéthylène haute & basse densité "

Lot 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

Le pouvoir adjudicateur n'a pas spécifié le délai de livraison pour les lot 1 et lot 2 . Par conséquent, le soumissionnaire doit proposer lui-même un délai de livraison dans son offre (en jours ouvrables).

2. b)

Lot 3 "Sacs imprimés en polyéthylène haute densité "

Lot 4 "Sacs imprimés en polyéthylène basse densité "

Première livraison

Pour chaque article, la première livraison correspondant à 20% des quantités annuelles est à fournir dans un délai de 30 jours calendrier. Ces quantités correspondent au stock tampon du Service du Linge.

Stock fournisseur :

Pour chaque article, le fournisseur maintiendra en permanence un stock tampon immédiatement disponible correspondant à 20% des quantités annuelles prévues. Ce stock servira à assurer les commandes régulières du Service du Linge.

Commandes régulières en cours d'année :

Les commandes régulières adressées au fournisseur pour assurer le réapprovisionnement du stock tampon du Service du Linge devront être livrées dans un délai maximum de 5 jours ouvrables, pour autant que les quantités commandées ne dépassent pas 20 % des quantités annuelles prévues.

En cas de commande supérieure à 20% des quantités annuelles prévues, le délai de livraison ne devra pas excéder 30 jours ouvrables.

II.9 Réception provisoire

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison de chaque fourniture. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de 30 jours calendrier pour éprouver et examiner les fournitures. En l'absence de signalement par le pouvoir adjudicateur de défauts de fabrication, de malfaçons ou de dommages visibles, la réception provisoire sera tacitement accordée.

II.10 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

II.11 Confidentialité

L'adjudicataire, qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a connaissance d'information ou reçoit communication de documents ou d'éléments de toute nature, présentant un caractère confidentiel et relatifs, notamment, à l'objet du marché, aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution ainsi qu'au fonctionnement des services du pouvoir adjudicateur, prend toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers.

II.12 Sous-traitants

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés.

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne le dégage pas de sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

Au cas où l'adjudicataire doit avoir recours à un sous-traitant, ce dernier ne pourra intervenir qu'avec l'accord du pouvoir adjudicateur et devra répondre aux mêmes conditions que celles requises dans le chef du soumissionnaire en proportion de la partie du marché éventuellement sous-traitée.

II.13 Actions judiciaires

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent marché est de la compétence des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

III. Description des exigences techniques

Le produit devra répondre aux spécifications techniques et normes suivantes :

- tous les sacs seront en polyéthylène basse ou haute densité et certains devront être munis d'un soufflet plié à l'intérieur du sac.
- tous les sacs devront être partiellement (ou totalement) recyclés.
- tous les sacs doivent être conforme aux exigences de la **norme EN 13592 (ou équivalent)**.
- les sacs seront présentés en rouleaux et fournis avec liens de fermeture.
- les sacs destinés à être utilisés de manière continue à proximité du personnel ne pourront dégager d'odeurs désagréables persistantes.

III.1 LOT1 : Divers sacs poubelles en polyéthylène haute & basse densité

Poste 1 : sacs noirs ou gris pour corbeilles (réf : E0001)

- Volume : 30 litres
- dimensions : +/- (55 x 60 cm)

- composition : Polyéthylène haute densité (PEHD)
Épaisseur : 11 (µm) :

- conditionnement : rouleau/carton :20 rouleaux par carton

sacs/rouleau :rouleau de 50 sacs

Poste 2 : sacs blancs opaques (réf : E0002)

- Volume : 30 litres
- dimensions : +/- (55 x 60 cm)

- composition : Polyéthylène haute densité (PEHD)
Épaisseur : 11 (µm) :

- conditionnement : rouleau/carton :20 rouleaux par carton

sacs/ rouleau : rouleau de 50 sacs

Poste 3 : sacs gris (réf : E0003)

- Volume : 100 litres
- dimensions : +/- (70 x 100 cm)

- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 60 (µm) :
- conditionnement : rouleau/carton : 8 rouleaux par carton
sacs/ rouleau : rouleau de 25 sacs

Poste 4 : sacs gris (réf : E0004)

- volume : 90 litres
- dimensions : +/- (60 x 90 cm)
- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 40 (µm) :
- conditionnement : rouleau/carton : 20 rouleaux par carton
sacs/ rouleau : rouleau de 20 sacs

Poste 5 : sacs verts 60 litres (réf : E0008)

- Volume : 60 litres
- dimensions : +/- 68 x 80 cm
- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 30 (µm) :
- conditionnement : rouleau /carton : 20 rouleaux par carton
sacs/rouleau : rouleau de 25 sacs

III.2 LOT 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

Conformément au règlement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices, le soumissionnaire doit être agréé par « Bruxelles-Propreté ». Cet agrément devra être valide au minimum jusqu'à la fin du marché. Dans le cas contraire, la firme concernée fournira copie de son nouvel agrément dès réception de celui-ci.

Poste 1 : sacs blancs BRUXELLES-PROPRETE 60 litres

- volume : 60 litres
- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 30 (µm) :
- conditionnement : rouleau/carton : 18 rouleaux par carton

sacs/rouleau : rouleau de 14 sacs

Poste 2 : sacs blancs BRUXELLES-PROPRETE 80 litres (réf : E0011)

- volume : 80 litres
- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 30 (µm) :
- conditionnement : rouleau/carton : 18 rouleaux par carton

sacs/rouleau : rouleau de 14 sacs

Poste 3 : sacs jaunes (transparent) BRUXELLES-PROPRETE (réf : E0012)

- volume : 30 litres
- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 30 (µm) :
- conditionnement : rouleau/ carton : 24 rouleaux par carton

sacs/rouleau :rouleau de 18 sacs

Poste 4 : sacs bleus (transparent) BRUXELLES-PROPRETE (réf : E0017)

- volume: 100 litres
- composition : Polyéthylène basse densité (PEBD)
Epaisseur : 25 (µm) :
- conditionnement : rouleau/ carton : 21 rouleaux par carton

sacs/rouleau : rouleau de 9 sacs

III.3 LOT 3 : Sacs imprimés en polyéthylène haute densité

Ces sacs sont destinés au transport du linge sale.

dimensions: largeur : 600 mm
 hauteur : 1200 mm

composition : Polyéthylène haute densité 30 µ

conditionnement : en rouleaux de 25 sacs et en boîtes de carton de 12 rouleaux (300 sacs)

A.

sacs avec inscription de couleur noire
sacs avec inscription de couleur bleue
sacs avec inscription de couleur rouge
sacs avec inscription de couleur verte

coloris : fond blanc avec inscription couleur en continu sur 1 face du texte suivant:

SERVICE DU LINGE
BRUXELLES

LINNENDIENST
BRUSSEL

Remarque : lettres d'une hauteur de minimum 3 cm.

B.

coloris : fond blanc avec inscription couleur JAUNE en continu sur 1 face du texte suivant :

LINGE INFECTE

BESMET LINNEN

Remarque : lettres d'une hauteur de minimum 3 cm.

III.4 LOT 4 : Sacs imprimés en polyéthylène basse densité

Ces sacs sont destinés au transport du linge sale.

dimensions : largeur : 400 mm + 2 soufflets de 100 mm pliés vers l'intérieur
hauteur : 900 mm

composition : polyéthylène basse densité 50 µ

coloris : transparent avec inscription couleur blanche
en continu sur 1 face du texte suivant :

SERVICE DU LINGE
BRUXELLES

LINNENDIENST
BRUSSEL

conditionnement : en rouleaux de 20 sacs et en boîtes de carton de 15 rouleaux (300 sacs)

Remarque : lettres d'une hauteur de minimum 3 cm.

III.5 Recyclage des déchets

Pour les lots 3 et 4, le fournisseur assurera la reprise des sacs à linge usagés (vides) en polyéthylène haute & basse densité aux fins de recyclage dans la fabrication de nouveaux produits en polyéthylène soit directement par lui-même, soit via un sous-traitant.

Les sacs seront conditionnés dans la blanchisserie par ballots triés selon les haute et basse densités. Le fournisseur mettra un container à déchets de 15 ou 20 m3 à disposition. Le container sera enlevé & remplacé sur appel (\pm 6 semaines).

Les frais d'enlèvement et de recyclage sont à charge du fournisseur.

Après chaque enlèvement, le fournisseur fera parvenir l'attestation de recyclage dans un délai maximum de 30 jours.

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET
" **Sacs en polyéthylène partiellement recyclé** "

Appel d'offres ouvert

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

OU (1)

Personne morale

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se borner à indiquer les numéros des annexes au Moniteur belge qui a publié leurs pouvoirs.)

OU (1)

Association momentanée

Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ :

Lot 1 "Divers sacs poubelles en polyéthylène haute & basse densité "

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Lot 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Lot 3 "sacs imprimés en polyéthylène haute densité"

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Lot 4 "Sacs imprimés en polyéthylène basse densité "

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC)
..... de l'institution financière ouvert au nom de
..... .

Rabais proposé par le soumissionnaire en cas de réunion de plusieurs lots :
.....

Sous traitants proposés :

.....
.....
.....

Documents à joindre à l'offre

Les documents requis par le cahier des charges, datés et signés, sont annexés à l'offre.

Déclare(nt) sur l'honneur avoir pris connaissance de l'article 8 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, et ne pas avoir identifié une situation de conflit d'intérêt.

Fait à

Le

Le soumissionnaire,

Signature :

Nom et prénom :

Fonction :

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 87 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011).

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE B : Clauses Ethiques - Déclaration

Je soussigné, Monsieur, Madame, représentant l'entreprise, déclare sur l'honneur que les produits proposés proviennent, à ma connaissance, de sociétés qui respectent, et qui font respecter par leurs filiales, contractants et sous-traitant, les conventions suivantes :

- La liberté d'association, Convention de l'OIT n°87;
- La liberté de négociation, Convention de l'OIT n°98;
- L'interdiction du travail forcé, Conventions de l'OIT n°29 et 105;
- L'égalité de traitement et la non-discrimination, Conventions de l'OIT n°100 et 111;
- L'élimination progressive du travail des enfants, Convention de l'OIT n° 138;
- L'interdiction des pires formes de ce travail, Convention de l'OIT n° 182;
- La fixation de salaires minima, Convention de l'OIT n°26 et 131;
- La limitation du nombre d'heures de travail, Convention de l'OIT n°1;
- La sécurité et la santé des travailleurs, Convention de l'OIT n°155 et 164;
- La formalisation du contrat de travail entre l'employeur et le travailleur, Convention de l'OIT n°122.

Si je venais à apprendre que ces conventions ne sont pas respectées, je m'efforcerai de prendre les mesures nécessaires pour changer cette situation ou pour m'approvisionner ailleurs.

J'accepte que le responsable des achats ou son représentant puisse me demander de pouvoir consulter mes registres établissant mes différents contractants, filiales et sous-traitants reliés au produit acheté.

Date et signature.

ANNEXE C : INVENTAIRE**" SACS EN POLYÉTHYLÈNE PARTIELLEMENT RECYCLÉ "****Lot 1 "divers sacs poubelles en polyéthylène "**

N°	Référence	Description fournisseur	Référence fournisseur	Description	Type	Unité	Qt*/sacs	PU en chiffres HTVA	conditionnement	Total HTVA
1	E0001			Sacs gris ou noir 30 l (épaisseur 11 µ , dimensions : 55 x 60 cm)	QP	pièce	852564			
2	E0002			Sacs blancs opaques 30 l (épaisseur 11 µ , dimensions : 55 x 60 cm)	QP	pièce	303600			
3	E0003			Sacs gris 100 l (épaisseur 60µ dimensions : 70 x 100cm)	QP	pièce	99000			
4	E0004			Sacs gris 90 l (épaisseur 40 µ , dimensions: 60 x 90 cm)	QP	pièce	309918			
5	E0008			Sacs verts 60 l (épaisseur 30 µ , dimensions: +/-68 x 80 cm)	QP	pièce	15000			
									Total lot 1 Hors TVA :	
									TVA 21% :	
									Total lot 1 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 6 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction:

Nom et prénom: Signature:

* *l'inventaire comporte sur les quantités présumées pour une durée de 4 ans ,y compris les reconductions*

Lot 2 "Sacs Bruxelles-Propreté"

N°	Référence	Description fournisseur	Référence fournisseur	Description	Type	Unité	Qt* /sacs	PU en chiffres HTVA	conditionnement	Total HTVA
1				sacs blancs BRUXELLES-PROPRETE 60 l (épaisseur 30 µ)	QP	pièce	90549			
2	E0011			sacs blancs BRUXELLES-PROPRETE 80 l (épaisseur 30 µ)	QP	pièce	30183			
3	E0012			sacs jaunes transparents BRUXELLES-PROPRETE 30 l (épaisseur 30 µ)	QP	pièce	73966			
4	E0017			sacs bleus transparents BRUXELLES-PROPRETE 100 l (épaisseur 25 µ)	QP	pièce	64924			
									Total lot 2 Hors TVA :	
									TVA 21% :	
									Total lot 2 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 6 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction:

* l'inventaire comporte sur les quantités présumées pour une durée de 4 ans, y compris les reconductions

Nom et prénom: Signature:

Lot 3 "sacs imprimés en polyéthylène haute densité "

N°	Référence	Description fournisseur	Référence fournisseur	Description	Type	Unité	Qt*/sacs	PU en chiffres HTVA	conditionnement	Total HTVA
1				Sacs 60x120cm ,30μ, blanc avec inscription NOIRE	QP	pièce	400000			
2				Sacs 60x120cm ,30μ, blanc avec inscription BLEUE	QP	pièce	45000			
3				Sacs 60x120cm ,30μ, blanc avec inscription ROUGE	QP	pièce	30000			
4				Sacs 60x120cm, 30μ, blanc avec inscription VERTE	QP	pièce	15000			
5				Sacs 60x120cm ,30μ, blanc avec inscription JAUNE	QP	pièce	45000			
									Total lot 3 Hors TVA :	
									TVA 21% :	
									Total lot 3 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 6 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres

après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction:

Nom et prénom: Signature:

* *l'inventaire comporte sur les quantités présumées pour une durée de 4 ans ,y compris les reconductions*

Lot 4 "Sacs imprimés en polyéthylène basse densité "

N°	Référence	Description fournisseur	Référence fournisseur	Description	Type	Unité	Qt*/sacs	PU en chiffres HTVA	conditionnement	Total HTVA
1				Sacs (40+2/10x90 cm),50μ - transparents avec inscription couleur blanche en continu	QP	pièce	130000			
									Total lot 4 Hors TVA :	
									TVA 21% :	
									Total lot 4 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 6 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction:

Nom et prénom: Signature:

** l'inventaire comporte sur les quantités présumées pour une durée de 4 ans ,y compris les reconductions*

ANNEXE D / BIJLAGE D : liste des bénéficiaires centrale des marchés : / lijst voor de opdrachtcentrale:

Liste des pouvoirs adjudicateurs susceptibles de bénéficier de la centrale de marchés du CPAS de Bruxelles - Lijst van de aanbestedende overheden die van de opdrachtcentrale van OCMW van Brussel kunnen genieten :

Ateliers des Tanneurs - centre d'entreprises d'économie locale

Rue des Tanneurs, 58-62 - 1000 Bruxelles /Huidevettersstraat, 58-62 - 1000 Brussel

1000 Services S.C.R.L - 1000 Diensten C.V.O.A.

Rue des Tanneurs, 62 - 1000 Bruxelles/Huidevettersstraat, 62 - 1000 Brussel

Projet X

Rue de Moorslede 56-58 - 1020 Bruxelles/Moorsleedestraat 56-58 - 1020 Brussel

Les Cuisines Bruxelloises - De Brusselse Keukens

av. J.-J. Crocq 21 - 1020 Bruxelles/J-J Crocqlaan, 21 - 1020 Brussel

Maisons de quartier - Buurthuizen

Quai au bois de construction 1- 2 - 1000 Bruxelles/Timmerhoutkaai, 1 - 2 - 1000 Brussel

- blanchisserie - Wasserij : Rue de la buanderie, 1 - 1000 Bruxelles/Wasserijstraat, 1 - 1000 Brussel
- Espace S : rue de la comptesse des flandres 4 - 1020 Bruxelles/Gravin Van Vlaanderenstraat, 4 - 1000 Brussel
- Haeren : Rue Cortenbach, 11 - 1130 Bruxelles/Cortenbachstraat, 11 - 1130 Brussel
- Mellery : Rue Mathieu Desmaré, 10 - 1020 Bruxelles/Mathieu Desmaréstraat, 10 - 1020 Brussel
- Millénaire : Chaussée d'Anvers, 150a - 1000 Bruxelles/Antwerpsesteenweg, 150a - 1000 Brussel
- Modèle : Cité modèle annexe Bloc 3 - 1020 Bruxelles/Modelewijk annexe Bloc 3 - 1020 Brussel
- Nord-est : Rue Van Campenhout, 16 - 1000 Bruxelles/Van Campenhoutstraat, 16 - 1000 Brussel
- Querelle – Krakeel : rue du Lavoir, 32 - 1000 Bruxelles/Wasserijstraat, 32 - 1000 Brussel
- Rossignol - Nachtegaal chemin du Rossignol, 18-20 - 1120 Bruxelles/Nachtegaalsweg, 18-20 -1120 Bruxelles
- Soignies : Rue des Vièrges, 17-21 - 1000 Bruxelles/Maagdenstraat, 17-21 - 1000 Bruxelles
- Willems : Place Joseph Benoit Willems 16 -1020 Bruxelles/Joseph Benoit Willems Plaats 16 - 1020 Brussel
- Midi – Zuid : Boulevard du Midi, 53 - 1000 Bruxelles/Zuidlaan, 53 - 1000 Brussel
- Flèche – Pijl : rue de la Flèche, 5-7 - 1000 Bruxelles/Pijlstraat, 5-7 - 1000 Brussel

ASBL resto du cœur "l'autre table" VZW de « andere tafel »

Rue Stéphanie, 27 - 1020 Bruxelles/Stephaniastraat, 27 - 1020 Brussel

Maison d'action sociale et sanitaire - Huis van Sociale en sanitair actie

Rue de Woeringen, 18 - 1000 Bruxelles/Woeringenstraat, 18 - 1000 Brussel

ASBL régie de quartier VZW Wijksregie

Rue du petit Rempart, 7-9 - 1000 Bruxelles/Vestje, 7- 9 - 1000 Brussel

ASBL Job office VZW

Rue d' l'abricotier, 7 - 1000 Bruxelles/Abrikozenboom, 7 - 1000 Brussel

Transit

rue Stephenson, 96 - 1000 Bruxelles/Stephensonstraat, 96 - 1000 Brussel

Société Anonyme Bruxelloise des Habitations (S.A.B.H.) Brusselse Woningen N.V.

107 boulevard de Waterloo, 107 - 1000 Bruxelles/Waterloolaan, 107 - 1000 Brussel

Annexe E : Chiffre d'affaires et liste des principales livraisons effectuées pendant les trois dernières années (Modèle)

1. CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX TROIS DERNIÈRES ANNÉES D'EXERCICES DISPONIBLES

	2011	2012	2013
C.A. GLOBAL			
C.A. DU DOMAINE D'ACTIVITÉ DU MARCHÉ			

2. LISTE DES PRINCIPALES LIVRAISONS EFFECTUÉES PENDANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

CLIENTS PRINCIPAUX (+ COORDONNÉES)	PRIVÉ-PUBLIC	DATE DE DÉBUT ET DE FIN	MONTANTS DE LA PARTIE DU MARCHÉ/LIVRAISON EXÉCUTÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	CERTIFICATS DE BONNE EXÉCUTION
.....